

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 10 avril 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 DAC 616** Subvention (7.000 euros) à l'association Cinéfondation (3e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Cinéfondation (3e) ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Cinéfondation 5, rue Charlot (3e). 20608-2019-04479

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 7.000 euros sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**